

SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

Procès-Verbal

L'an deux mille dix-neuf le sept février 2019, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Grande Salle de l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Boris RAVIGNON, Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

Date de la convocation : 1 Février 2019

Etaient présents : M. Boris RAVIGNON, M. Didier HERBILLON, M. Patrick FOSTIER, M. Patrick DUTERTRE, M. Darkaoui DARKAOUI-ALLAOUI, Mme Elisabeth HUSSON, M. Jean-Luc CLAUDE, M. Michel NORMAND, Mme Raymonde MAHUT, M. Arnaud WUATELET, M. Pierre DELFORGE, Mme Dominique NICOLAS-VIOT, M. Alain BEAUFÉY.

Etaient excusés : Mme Marie-José MOSER, M. Jérémy DUPUY, M. Christian APOTHELOZ, M. Bernard PIERQUIN, M. Jean-Pierre RENVOY, Monsieur Ahmet NARDAL, M. Jean-François FREROT,

Ont donné pouvoir : /

Membres en exercice : 20

1. BC190207-01 Convention particulière relative à la mutualisation de la fonction « Contentieux »

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-Président, présente le rapport,

Des communes membres d'Ardenne Métropole ayant fait appel à l'expertise des agents communautaires du service JURA pour les appuyer dans le cadre de procédures contentieuses engagées au niveau communal, il est leur est proposé une mutualisation de cette fonction.

Monsieur Pierre DELFORGE indique que la commune de Chalandry Elaire gère actuellement ses contentieux et que cette commune n'est pas intéressée par la mutualisation de cette fonction.

Après en avoir délibéré,
Sur 13 membres présents,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention particulière n° 2019/01 relative à la mutualisation de la fonction « Contentieux ».

2. BC190207-02 Convention relative aux prestations du garage municipal auprès d'Ardenne Métropole

Monsieur Arnaud WUATELET présente le rapport,
Le Garage Municipal assure depuis 2016, des prestations d'entretien et de réparation de véhicules au profit de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole.

Monsieur WUATELET indique que lors de la réunion de la commission, il ne disposait pas de tous les chiffres concernant ces prestations.

Monsieur le Président précise que cette mutualisation demeure originale. Il ajoute qu'il s'agit d'une solution intéressante ; ce que confirme par ailleurs de Comité de Pilotage mutualisation.

Monsieur Jean-Luc CLAUDE précise que selon une enquête faite il y a trois ans, les communes membres d'Ardenne Métropole ne semblent pas intéressées par cette mutualisation.

Après en avoir délibéré,
Sur 13 membres présents,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la conclusion d'une convention de prestations entre les deux parties afin de permettre à la Communauté d'agglomération Ardenne métropole de payer à la commune de Charleville-Mézières, toutes les prestations faites par le garage municipal qui seront réalisées de la date de la signature de la convention au 31 décembre 2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention

3. BC190207-03 Avenant n°2 au lot n°1 marché relatif au nettoyage des bâtiments communautaires

Monsieur Bernard PIERQUIN, Vice-président, présente le rapport,
L'avenant n°2 a pour objet de réactualiser l'indice dans la formule de révision de prix.

Après en avoir délibéré,
Sur 13 membres présents,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant et autoriser sa signature par le Président.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

4. BC190207-04 Avenant n°1 au lot n°2 marché relatif au nettoyage des bâtiments communautaires

Monsieur Bernard PIERQUIN, Vice-président, présente le rapport,
L'avenant n°1 a pour objet de réactualiser l'indice dans la formule de révision de prix.

Après en avoir délibéré,
Sur 13 membres présents,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant et autoriser sa signature par le Président.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

5. BC190207-05 Avenant n°1 au lot n°3 marché relatif au nettoyage des bâtiments communautaires

Monsieur Bernard PIERQUIN, Vice-président, présente le rapport,
L'avenant n°1 a pour objet de réactualiser l'indice dans la formule de révision de prix.

Après en avoir délibéré,
Sur 13 membres présents,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant et autoriser sa signature par le Président.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

6. BC190207-06 Avenant n°1 au lot n°4 marché relatif au nettoyage des bâtiments communautaires

Monsieur Bernard PIERQUIN, Vice-président, présente le rapport,
L'avenant n°1 a pour objet de réactualiser l'indice dans la formule de révision de prix.

Après en avoir délibéré,
Sur 13 membres présents,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant et autoriser sa signature par le Président.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

7. BC190207-07 Avenant n°1 au lot n°5 marché relatif au nettoyage des bâtiments communautaires

Monsieur Bernard PIERQUIN, Vice-président, présente le rapport,
L'avenant n°1 a pour objet de réactualiser l'indice dans la formule de révision de prix.

Après en avoir délibéré,
Sur 13 membres présents,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant et autoriser sa signature par le Président.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

8. BC190207-08 Avenant n°1 au lot n°6 marché relatif au nettoyage des bâtiments communautaires

Monsieur Bernard PIERQUIN, Vice-président, présente le rapport,
L'avenant n°1 a pour objet de réactualiser l'indice dans la formule de révision de prix.

Après en avoir délibéré,
Sur 13 membres présents,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant et autoriser sa signature par le Président.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

9. BC190207-09 Administration de page sur le réseau social Facebook

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-président, présente le rapport,
La charte de modération proposée, encadre l'administration de page sur le réseau social Facebook.

Après en avoir délibéré,
Sur 13 membres présents,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les chartes de modération des usagers et de collaborateur

10. BC190207-10 Convention avec l'établissement de placement éducatif de Charleville-Mézières - accueil de mineurs en stage

Monsieur Arnaud WUATELET Vice-président, présente le rapport.
Le Directeur de l'Etablissement de Placement Educatif de Charleville-Mézières sollicite auprès du Président de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, la possibilité d'accueillir en stage, au sein des services communautaires, des mineurs placés sous mains de justice, pris en charge par l'EPE

Après en avoir délibéré,
Sur 13 membres présents,

- **APPROUVE** l'accueil en stage dans les services d'Ardenne Métropole de mineurs pris en charge par l'Etablissement de Placement Educatif (EPE) de Charleville-Mézières
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention jointe à la présente délibération.

11. BC190207-11 Réforme du statut particulier du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-président, présente le rapport,
Un décret crée la nouvelle structure de carrière des assistants territoriaux socio-éducatifs. Ce nouveau cadre d'emploi est structuré en deux grades. Le rapport présente le reclassement dans les nouveaux grades.

Après en avoir délibéré,
Sur 13 membres présents,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la réforme du statut particulier du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

12. BC190207-12 Détermination des taux de promotion d'avancement de grade

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-président, présente le rapport,
La parution de nouveaux décrets modifiant le statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs conduit à fixer un nouveau taux de promotion pour le grade d'avancement créé dans ce cadre d'emplois.

Après en avoir délibéré,
Sur 13 membres présents,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la détermination des taux de promotion d'avancement de grade
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

13. BC190207-13 Fonds d'Intervention Touristique - Subvention à la ville de Sedan pour l'aménagement d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine

Madame Raymonde MAHUT, Vice-Présidente, présente le rapport,
Une subvention a été accordée à la ville de Sedan dans le cadre de l'aménagement d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. La ville de Sedan demande une prorogation du délai d'achèvement des travaux.

Après en avoir délibéré,
Sur 13 membres présents,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la ville de Sedan et Ardenne Métropole portant le délai de réalisation des travaux au 31 décembre 2019 pour la réalisation d'un CIAP ;
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette opération.

14. BC190207-14 Fonds d'Intervention Touristique - création d'un gîte a Vrigne aux Bois

Madame Raymonde MAHUT, Vice-Présidente, présente le rapport,

Une demande de subvention a été présentée par Madame RAULET pour l'aménagement d'un gîte à Vrigne aux Bois. Le rapport rappelle les règles d'attributions d'une aide financière dans le cadre du Fonds d'Intervention Touristique.

Monsieur le Président indique que le futur propriétaire du gîte doit se conformer au règlement du Fonds d'Intervention Touristique.

Monsieur Pierre DELFORGE souhaite connaître le nombre de projets de création de gîte qui ont été accompagnés par Ardenne Métropole depuis le début du mandat.

Après en avoir délibéré,
Sur 13 membres présents,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à Mme RAULET Véronique pour la création d'un gîte à Vrigne aux Bois d'un montant maximum de 2 580 € ;
- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir avec Mme Véronique RAULET ;
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer tout document utile à l'application de la présente.

15. BC190207-15 Engagements des subventions d'aide à la réalisation des travaux d'amélioration de l'habitat auprès des propriétaires au titre du Programme d'Intérêt Général départemental Habiter mieux

Monsieur Didier HERBILLON Vice-Président, présente le rapport,

Le Programme d'Intérêt Général conduit sous la maîtrise d'ouvrage du Département en partenariat avec l'ensemble des EPCI des Ardennes vise la réhabilitation de 300 logements par an sur le territoire communautaire.

Après en avoir délibéré,
Sur 13 membres présents,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la subvention d'aide aux travaux aux propriétaires figurant dans le tableau joint, au titre du PIG 2018-2021
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

16. BC190207-16 Versement d'une subvention d'aide aux travaux dans le cadre de l'Opération Programmée Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain.

Monsieur Didier HERBILLON Vice-Président, présente le rapport,

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain vise la réhabilitation de 200 logements.

Après en avoir délibéré,
Sur 13 membres présents,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la subvention d'aide aux travaux aux propriétaires figurant dans le tableau joint, au titre de l'OPAH-RU associée au PRQAD de la ville de Sedan
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération